

Canada

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE MELBOURNE, TENUE LE 3 JUIN 2024 À 19 H 30, À L'HÔTEL DE VILLE, AU 1257, ROUTE 243, CANTON DE MELBOURNE, SOUS LA PRÉSIDENTE DE JAMES JOHNSTON, MAIRE.

Sont présents:

Monsieur James Johnston, maire
Madame Lois Miller, conseillère au siège numéro 1
Monsieur Douglas Morrison, conseiller au siège numéro 2
Monsieur Jeff Garrett, conseiller au siège numéro 3
Madame Audrey Morneau, conseillère au siège numéro 4
Monsieur Sean Boersen, conseiller au siège numéro 5

Également présente:

Madame Cindy Jones, directrice générale et secrétaire de l'assemblée

Absence:

Monsieur Daniel Enright, conseiller au siège numéro 6

Ouverture de la séance et présence:

Monsieur le maire, James Johnston, souhaite la bienvenue à tous les membres présents à cette séance ordinaire du conseil municipal du Canton de Melbourne. La régularité de la convocation et le quorum ayant été constatés par Monsieur le Maire, la séance est déclarée par le conseiller Sean Boersen régulièrement ouverte.

Sauf indication contraire lors du vote sur une proposition particulière, la personne qui préside la séance ne participe pas au vote sur une proposition.

ORDRE DU JOUR

Séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 3 juin 2024 à 19 h 30, à l'Hôtel de Ville, au 1257, route 243, Canton de Melbourne, Québec.

Ouverture

1. Ordre du jour
2. Procès-verbal
3. Période des questions

Urbanisme

4. Certificat de conformité - Règlement numéro 2024-03, visant à modifier le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 2008-01 afin d'identifier toute partie du territoire municipal qui est peu végétalisée, très imperméabilisée ou sujette au phénomène d'îlot de chaleur urbain
5. Adoption du Règlement numéro 2024-04, un règlement ayant pour objet la citation de l'immeuble patrimonial l'ancienne " Église St-Andrew's " situé au 1169, route 243
6. CPTAQ - dossiers du mois (1550-55-0793)

Administration

7. Correspondances
8. Maire suppléant
9. Congrès de la FQM
10. Amendement au calendrier des séances ordinaires – mois de septembre
11. Offre de service – Groupe Sécurité Alarmex – ajout d'un bouton d'urgence dans le bureau de la secrétaire administrative
12. Offre de service – Entretien ménager Steeve Faucher – lavage de vitres
13. Résolution de la Ville de Richmond – Commission des loisirs de Richmond – composition du conseil d'administration
14. Demande d'appui – MRC de Rouville – Résolution numéro 24-04-083 dénonçant les frais uniques de mise en œuvre nécessaires à la réalisation d'une entente avec la SAAQ ayant pour but de percevoir et de recouvrer la TIV
15. Fonds de soutien aux projets structurants - demande de la Municipalité

16. Dons & publicités - (Chambre de commerce et d'industrie de la région de Richmond, l'Étincelle (Fête Nationale et Confédération), The Record (St. Jean & Canada Day))

Voirie

17. Demande pour l'ajout de panneaux d'arrêt à l'intersection des chemins d'Ely et Coddington/Galbraith
18. Offre de service professionnel de contrôle qualitatif – réfection de ponceau sur le chemin Valley

Hygiène du milieu

19. ICI on recycle + - déclaration d'engagement et désignation des personnes responsables

Factures

20. Factures

Varia

Levée de l'assemblée

Ordre du jour : 2024-06-03, 1 **Attendu que** chacun des membres du conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu à haute voix par le maire;

Il est proposé par le conseiller Jeff Garrett, appuyé par la conseillère Lois Miller que l'ordre du jour proposé aux membres soit adopté en laissant ouvert l'item Varia.

Procès-verbal : 2024-06-03, 2 **Attendu que** tous et chacun des membres de ce conseil ont déclaré avoir reçu, avant ce jour, copie du procès-verbal du 6 mai 2024;

Il est proposé par la conseillère Audrey Morneau, appuyé par le conseiller Sean Boersen, d'adopter le procès-verbal du 6 mai 2024.

Période de questions : 2024-06-03 Aucun visiteur

Certificat de conformité pour le Règlement numéro 2024-03 : 2024-06-03 La directrice générale et greffière-trésorière informe les membres du conseil que le certificat de conformité pour le règlement 2024-03, un règlement visant à modifier le plan d'urbanisme numéro 2008-01 afin d'identifier toute partie du territoire municipal qui est peu végétalisée, très imperméabilisée ou sujette au phénomène d'îlot de chaleur urbain, émis par la MRC du Val-Saint-François a été reçu le 13 mai 2024.

Adoption du règlement numéro 2024-04, un règlement ayant pour objet de citer l'ancienne « Église St-Andrew's » situé au 1169, route 243, comme immeuble patrimonial: 2024-06-03, 3 **CONSIDÉRANT QUE** la Loi sur le patrimoine culturel (L.R.Q., c. P 9.002) permet à une municipalité d'adopter toute réglementation lui permettant de protéger, de conserver, et de mettre en valeur un patrimoine dont la signification lui est familière et qui contribue à l'identité de sa collectivité;

CONSIDÉRANT QUE la citation permet d'assurer la sauvegarde et la mise en valeur de tout immeuble situé sur son territoire répondant à la définition d'immeuble patrimonial dont la protection ou la mise en valeur présente un intérêt public;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a effectué la recommandation en conformité avec l'article 127 de la Loi sur le patrimoine culturel lors de sa réunion du 18 mars 2024;

CONSIDÉRANT QUE l'ancienne « Église St-Andrew's » bâtit en 1841-1842, est riche d'une longue histoire, ayant préservé au fil des décennies une vocation institutionnelle, en abritant une église et possède un intérêt patrimonial pour ses valeurs historiques et architecturales;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité du Canton de Melbourne est d'avis qu'il y a lieu d'utiliser les dispositions prévues à la loi pour doter la Municipalité d'un règlement de citation de biens patrimoniaux pour un immeuble patrimonial ayant marqué son histoire;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné à l'occasion de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 2 avril 2024;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion a été transmis au registraire du patrimoine culturel;

CONSIDÉRANT la tenue d'une séance de représentation auprès du comité consultatif d'urbanisme le 22 avril 2024 suite à l'avis publié à deux endroits dans la municipalité soit à l'hôtel de ville au 1257, route 243 et au babillard au 1169, route 243;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil soixante-douze (72) heures avant la séance d'adoption du présent règlement;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été mise à la disposition du public dès le début de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jeff Garrett, appuyé par la conseillère Audrey Morneau et résolu unanimement que le règlement 2024-04 soit statué et est adopté conformément aux dispositions des articles 127 et suivants de la Loi sur le patrimoine culturel.

CPTAQ – dossiers du mois : 2024-06-03 La correspondance relative aux dossiers du mois (1550-55-0793) a été déposée et expliquée par la directrice générale et greffière-trésorière.

Correspondances : 2024-06-03 La liste de la correspondance, reçue pour la période du 7 mai au 3 juin 2024, a été remise à chacun des membres du conseil. La correspondance faisant l'objet d'une résolution sera déposée aux archives.

Maire suppléant : 2024-06-03, 4 Sur proposition du conseiller Sean Boersen, appuyé par le conseiller Jeff Garrett, il est résolu à l'unanimité que le Conseil désigne le conseiller Daniel Enright comme maire suppléant de la Municipalité du Canton de Melbourne pour la période de juillet à décembre de la présente année; que M. Enright siégera à la table de la MRC du Val-Saint-François à la place de Monsieur le Maire, James Johnston, lorsque Monsieur Johnston ne pourra pas y siéger.

Congrès FQM 2024 : 2024-06-03 Le conseil ne donne pas de suite à ce point.

Amendement au calendrier des séances ordinaires : 2024-06-03, 5 Sur proposition de la conseillère Audrey Morneau, appuyé par le conseiller Douglas Morrison, il est résolu à l'unanimité que le conseil modifie la date de la séance ordinaire pour le mois de septembre comme suit : du mardi 3 septembre au lundi 9 septembre 2024 à 19 h 30.

Offre de service – Groupe Sécurité Alarmex – ajout d'un bouton d'urgence dans le bureau de la secrétaire administrative : 2024-06-03, 6 Sur proposition du conseiller Douglas Morrison, appuyé par la conseillère Lois Miller, il est résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de *Groupe Sécurité Alarmex*, et ce, selon les termes de l'offre en date du 8 mai 2024 relative à l'ajout d'un bouton d'urgence dans le bureau de la secrétaire administrative.

Offre de service – Entretien ménager Steeve Faucher - lavage de vitre : 2024-06-03, 7 Sur proposition du conseiller Sean Boersen, appuyé par le conseiller Douglas Morrison, il est résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de *Entretien Ménager Steeve Faucher*, et ce, selon les

termes de l'offre en date du 8 mai 2024 relative au lavage des vitres intérieures et extérieures de la bâtisse et au lavage sous pression de l'entrée principale.

Résolution de la Ville de Richmond – Commission des loisirs de Richmond inc. – composition du conseil d'administration : 2024-06-03, 8 **Considérant** la résolution numéro 2024-04-02-24 de la Ville de Richmond concernant la Commission des loisirs de Richmond inc. et la composition de son conseil d'administration;

Considérant que dans cette résolution le conseil de la Ville de Richmond demande à la Commission des loisirs de Richmond inc. de former son conseil d'administration de résidents de la Ville de Richmond;

Considérant qu'en 2016, suite à une demande du directeur de service récréatif, les municipalités du Canton de Cleveland et du Canton de Melbourne ont accepté de désigner un représentant pour siéger au conseil d'administration de la Commission des loisirs de Richmond inc.;

Considérant qu'une partie du mandat de la Commission des loisirs de Richmond inc. est de gérer les différents équipements de loisirs soient : l'aréna, la piscine, le terrain de balle, les terrains de soccer et le terrain de tennis;

Considérant qu'à l'annexe 1 de l'entente intermunicipale relative aux loisirs et à la culture pour la période 2023-2025, il est indiqué que les infrastructures et services de loisirs inclus dans l'entente sont : l'aréna, la piscine, le terrain de balle, les terrains de soccer et le terrain de tennis;

Considérant la contribution financière annuelle des municipalités du Canton de Cleveland et du Canton de Melbourne aux coûts d'opération encourus par la Ville de Richmond pour assurer la qualité du service de loisirs offerts;

Considérant l'article 12 de l'entente intermunicipale relative aux loisirs et à la culture où il fait mention « Dans un objectif de promotion et de développement de l'offre de loisirs et culturelle, LA VILLE et LES MUNICIPALITÉS conviennent de mandater leurs représentants respectifs au conseil d'administration de la Commission des Loisirs de Richmond pour qu'ils discutent activement de promouvoir l'offre de loisirs et culturelle actuelle, de développer l'offre de loisirs et culturelle actuelle afin d'accroître la participation des citoyens et le nombre d'inscriptions et de réfléchir et planifier les besoins futurs des citoyens de tous âges. »;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Sean Boersen, appuyé par la conseillère Audrey Morneau et résolu à l'unanimité :

D'informer la Ville de Richmond de la déception de la Municipalité du Canton de Melbourne face à leur décision de demander à la Commission des loisirs de Richmond inc. de modifier la composition du conseil d'administration ; que cela a pour effet de rendre incohérentes ces deux structures, soit la Commission des Loisirs de Richmond inc. et l'entente intermunicipale relative aux loisirs et à la culture; que l'entente intermunicipale relative aux loisirs et à la culture donne un mandat aux représentants municipaux à la Commission des loisirs de Richmond inc. et que la Ville demande à la Commission des loisirs de Richmond inc. de retirer ces représentants du conseil d'administration;

D'informer la Ville de Richmond que c'était le seul forum où les municipalités avaient la possibilité d'être informées sur les activités des différents plateaux de loisirs et sur les tarifs appliqués aux citoyens (nos citoyens);

De demander une rencontre avec la Ville de Richmond pour discuter de cette décision unilatérale et pour obtenir une explication ainsi pour exprimer notre déception face à cette situation.

Demande d'appui – MRC de Rouville – résolution numéro 24-04-083 dénonçant les frais uniques de mise en œuvre nécessaires à la réalisation d'une entente avec la SAAQ ayant pour but de percevoir et de recouvrer la TIV : 2024-06-03, 9 Attendu que la Municipalité du Canton de Melbourne a reçu une demande de la MRC du Val-Saint-François d'appuyer la résolution numéro 24-04-083, de la MRC de Rouville, laquelle se lit comme suit :

« Considérant que la MRC de Rouville désire implanter la taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade (TIV) afin de financer une partie du Service régional de transport collectif à la demande Axel, la mobilité futée;

Considérant que, dans la proposition d'entente pour la perception et le recouvrement de la TIV, la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) exige des frais uniques de mise en œuvre d'un montant de 202 202 \$;

Considérant que ces frais de mise en œuvre sont excessivement élevés, et ce, sans explication et justification de la part de la SAAQ;

Considérant que la SAAQ exige le même montant de frais de mise en œuvre pour toutes les villes ou les MRC qui désirent percevoir la TIV sans prendre en compte la situation démographique de celles-ci;

En conséquence, il est proposé par M. Guy Adam, appuyé par M. Claude Gauthier et résolu que le conseil de la MRC de Rouville :

- Dénonce les frais uniques d'un montant de 202 202 \$ exigés pour la mise en œuvre et nécessaires à la réalisation d'une entente avec la SAAQ ayant pour but de percevoir et de recouvrer la taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade;*
- Demande à la SAAQ de justifier les raisons pour lesquelles ces frais uniques sont exigés et d'expliquer pourquoi toutes les villes et les MRC doivent payer le même montant, et ce, malgré une situation démographique particulière et différente pour chacune;*
- Transmette copie de la présente résolution à la SAAQ, à la ministre des Transports et de la Mobilité durable, Mme Geneviève Guilbault, à l'Union des municipalités du Québec et à la Fédération québécoise des municipalités;*
- Sollicite l'appui des MRC du Québec, lesquelles pourraient également inviter les municipalités locales de leur territoire à emboîter le pas, ainsi qu'aux huit (8) municipalités de la MRC de Rouville. »*

Attendu que la Municipalité du Canton de Melbourne partage les préoccupations et la position à l'appui formulées dans la résolution numéro 24-04-083 de la MRC de Rouville;

Il est proposé par la conseillère Audrey Morneau, appuyé par le conseiller Jeff Garrett et résolu à l'unanimité :

D'appuyer la résolution numéro 24-04-083 de la MRC de Rouville;

De dénoncer les frais uniques d'un montant de 202 202 \$ exigés pour la mise en œuvre et nécessaires à la réalisation d'une entente avec la SAAQ ayant pour but de percevoir et de recouvrer la taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade;

De demander à la SAAQ de justifier les raisons pour lesquelles ces frais uniques sont exigés et d'expliquer pourquoi toutes les villes et les MRC

doivent payer le même montant, et ce, malgré une situation démographique particulière et différente pour chacune;

De transmettre copie de la présente résolution d'appui à la SAAQ, à la ministre des Transports et de la Mobilité durable, madame Geneviève Guilbault, à l'Union des municipalités du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités et à la MRC du Val-Saint-François.

Demande au fonds de soutien aux projets structurants : 2024-06-03
Ce point est reporté à une prochaine séance de ce conseil.

Don et publicités : 2024-06-03, 10 Sur proposition de la conseillère Lois Miller, appuyé par le conseiller Sean Boersen, il est résolu par les conseillers présents d'autoriser les dépenses suivantes en dons aux organismes à but non lucratif et en publicités:

Chambre de commerce et d'industrie de la région de Richmond	500 \$
L'Étincelle (24 juin – 1 ^{er} juillet)	173,25 \$ (plus taxes)
The Record (St. Jean & Canada Day)	148,25 \$ (plus taxes)

Demande pour l'ajout de panneaux d'arrêt à l'intersection des chemins d'Ely et Coddington/Galbraith : 2024-06-03, 11
Considérant que la municipalité a reçu une demande d'ajout de panneaux d'arrêt sur le chemin d'Ely, à l'intersection des chemins Coddington et Galbraith en raison de la vitesse sur le chemin d'Ely.

Considérant que selon le TOME V – Signalisation routière du Ministère des Transports, un panneau d'arrêt n'est pas autorisé pour résoudre une problématique de vitesse;

Considérant l'analyse et la recommandation du responsable des travaux publics;

Sur proposition du conseiller Sean Boersen, appuyé par le conseiller Douglas Morrison, il est résolu à l'unanimité des conseillers qu'il n'y ait aucun changement à la signalisation sur le chemin Ely à l'intersection des chemins Coddington et Galbraith.

Offre de service professionnel – contrôle qualitatif – réfection de ponceau sur le chemin Valley : 2024-06-03, 12 **Considérant que** la Municipalité du Canton de Melbourne a procédé à un appel d'offres par invitation relative au contrôle qualitatif des matériaux pour les travaux de réfection d'un ponceau sur le chemin Valley;

Considérant que le processus d'appel d'offres a permis de recevoir deux (2) soumissions et que l'analyse des soumissions a été effectuée par la *Direction de l'ingénierie et infrastructures de la FQM*;

Considérant qu'après l'analyse des documents, il est recommandé à la Municipalité d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit *Groupe ABS Inc.*, pour un montant estimé de 7 847,50 \$, avant les taxes;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Sean Boersen, appuyé par le conseiller Jeff Garrett, et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne accepte l'offre de la firme *Groupe ABS Inc.* relative au contrôle qualitatif des matériaux pour le projet de réfection d'un ponceau sur le chemin Valley, et ce, selon les termes d'une offre déposée en date du 30 mai 2024.

ICI on recycle + - déclaration d'engagement et désignation des personnes responsables : 2024-06-03, 13 **Considérant que** la Municipalité du Canton de Melbourne a reçu confirmation le 16 août 2023 d'une aide financière de RECYC-QUÉBEC d'un montant maximal de 16 622 \$ dans le cadre du programme d'aide au compostage domestique;

Considérant qu'une obligation à respecter afin d'obtenir cette aide financière est d'obtenir, auprès de RECYC-QUÉBEC, une reconnaissance de niveau minimal « mise en œuvre » du programme ICI ON RECYCLE +, et ce, au plus tard le 30 septembre 2025;

Considérant que la Municipalité du Canton de Melbourne est soucieuse de réduire son impact environnemental dans une perspective d'économie circulaire et de lutte contre les changements climatiques;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Douglas Morrison, appuyé par la conseillère Lois Miller et résolu à l'unanimité :

Que le conseil désigne la directrice générale et la secrétaire administrative comme les personnes responsables de la gestion des matières résiduelles au sein de la Municipalité du Canton de Melbourne;

Que le conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne s'engage à :

- Informer son personnel de la démarche entreprise dans le cadre du programme ICI ON RECYCLE + et des objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et de son plan d'action;
- Dresser un portrait du système de gestion des matières résiduelles en place au sein de l'établissement;
- Mettre en place au moins deux outils de communication spécifiquement sur la réduction à la source;
- Réduire la consommation du papier;
- Fixer au moins un objectif mesurable de réduction à la source;
- Mettre à la disposition du personnel de la vaisselle durable;
- Mettre en place des équipements pour récupérer le papier, carton, plastique, verre et métal;
- Mettre en place une signalisation visant à faciliter le tri à la source et la récupération des matières résiduelles (affiches, pictogrammes, etc.);
- Acheminer les produits issus de la REP vers les installations appropriées afin qu'ils soient traités convenablement (piles, lampes fluocompactes, etc.);
- Récupérer les résidus domestiques dangereux (RDD) générés au sein de l'établissement.

Factures : 2024-06-03, 14 **Attendu que** la directrice générale et greffière-trésorière a remis une copie de la liste des comptes à payer (montant : 326 739,27 \$) et des chèques émis (montant : 96 982,18 \$) à chacun des membres du conseil;

Il est proposé par le conseiller Douglas Morrison, appuyé par la conseillère Lois Miller que les comptes à payer et les chèques émis selon les listes transmises à chacun des membres du conseil soient acceptées et/ou payées.

Varia : 2024-06-03 Aucun sujet à discuter.

Levée de la séance : 2024-06-03, 15 Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions et de résolutions, le cas échéant, il est proposé par le conseiller Sean Boersen que la séance soit levée à 20 h 10. La prochaine séance ordinaire se tiendra le mardi 2 juillet 2024.

James Johnston
Maire

Cindy Jones
Directrice générale et greffière-trésorière

APPROBATION DES RÉOLUTIONS

Je, James Johnston, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

À Canton de Melbourne ce 4^e jour du mois de juin de l'an deux mille vingt-quatre.

James Johnston
Maire